

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/26/T/2023-2024 pour la réalisation des travaux de construction de Neuf salles de classe, d'un bloc Administratif et d'un bloc des latrines de l'ECOFO MUYANGE.**

Date de publication : ...17.../...7.../2023

Date d'ouverture: ...7.../...8.../2023

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. La commune de NYABIHANGA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction de Neuf salles de classe, d'un bloc Administratif et d'un bloc des latrines de l'ECOFO MUYANGE**, le marché est en seul lot.
2. La commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La commune de NYABIHANGA à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de **Neuf salles de classe, d'un bloc Administratif et d'un bloc des latrines de l'ECOFO MUYANGE** ; signalés précédemment.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en seul lot.
4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **(6) mois calendrier**

**Conditions de participations**

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des conflits d'intérêts énumérés à l'article 153 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune NYABIHANGA.**

**Téléphone : 79499638/69105160**

Moyennant le paiement de deux cent mille francs burundais (200 000Fbu): dont 50% de ce montant sur le compte Général du trésor N° 1101/004-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50% au compte N° 800/001/50/02574/1/35 ouvert à la BGF au nom de la Commune de NYABIHANGA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

9. Une visite guidée des sites sera organisée le 27/7 / 2023 à partir de 8heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune NYABIHANGA.

#### Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq million de Francs Burundais (5 000 000FBU).

11. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de NYABIHANGA**.  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 7/8 / 2023 à 10heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent à l'adresse mentionnée ci-dessus le 7/8 / 2023 à 10 heures 30minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

15. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP, peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

#### Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. Cautiion de soumission délivrée par une institution bancaire ou micro-finance opérant comme une banque et suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale ou micro-finance agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché de cinquante-six million quatre cent nonante mille six cent soixante-huit de francs burundais (56.490.668Fbu).
4. Statuts du soumissionnaire ;
5. Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR) en cours de validité;
6. Numéro d'identification fiscale (NIF);
7. Registre de Commerce
8. L'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire
9. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
10. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins cent million de francs burundais (100.000.000Fbu) pour les trois dernières années.

Fait à NYABIHANGA, le 14/03/2023

NIZIGIYIMANA Gérard

Administrateur Communal et  
Personne Responsable des Marchés Publics

